



# Survey of Employment, Payrolls and Hours (SEPH)

Statistical Data  
Documentation System  
Reference Number 2612

# Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH)

Système de documentation  
des données statistiques  
Numéro de référence 2612

**Data Quality  
Statements**

**Énoncés  
de qualité**

# Concepts and Methods

# Concepts et méthodes

## **Modification to the survey:**

Beginning with the May 1998 release, the Labour Division has completed the third phase of its redesign in the use of administrative records for the production of employment, earnings and hours estimates. In addition, a new sample for the Business Payrolls Survey has been drawn to produce estimates of paid hours, and average weekly and hourly earnings. A description of the methodological changes and their impacts on the data is available in the May 1998 issue of the publication of Employment, Earnings and Hours (Catalogue number: 72-002-XPB) or contact Jean Leduc of the Labour Division, by telephone: (613) 951-4090, by fax: (613) 951-4087 or via the Internet: labour@statcan.ca.

## **Changement à l'enquête:**

Avec la parution des estimations de mai 1998, la Division du travail a complété la troisième phase de son remaniement concernant l'utilisation des données administratives dans la compilation des estimations de l'emploi, gains et durée du travail inscrits sur le registre de paye. De plus, un nouvel échantillon a été tiré pour l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises afin de produire des estimations sur le nombre d'heures rémunérées, la rémunération hebdomadaire moyenne ainsi que la rémunération horaire moyenne. Une description des changements méthodologiques, ainsi que des impacts sur les données est disponible dans la publication Emploi, gains et durée du travail (au catalogue 72-002-XPB) du mois de mai 1998, ou encore en communiquant avec Jean Leduc de la Division du travail, par téléphone: (613) 951-4090, par télécopieur: (613) 951-4087, ou par Internet: labour@statcan.ca.

## **Objectives**

The monthly Survey of Employment, Payrolls and Hours (SEPH) is designed to provide monthly estimates to measure levels and month-to-month trends of payroll employment. The data are compiled for employment, weekly payrolls and hours from which we derive other variables such as: employment by type, average weekly and hourly earnings and average weekly hours, for Canada, provinces and territories at detailed industrial levels.

## **Target Population**

The target population is composed of all employers in Canada, except those primarily involved in agriculture, fishing and trapping, private household services, religious organisations and military personnel of defence services.

## **Survey Population**

SEPH draws its samples from the Business Register (BR) maintained by the Business Register Division of Statistics Canada and from a list of all businesses registered in Revenue Canada's Business Number program with one or more active payroll deduction accounts.

The Business Register is a list of all businesses in Canada and is updated each month using data from various surveys, business profiling and administrative data. The Business number is a unique identifier assigned by Revenue Canada to business participating in one or more of the following programs: Payroll

## **Objectifs**

L'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), a pour objet de mesurer les niveaux et les tendances mensuelles des salariés inscrits sur les listes de paye. Les estimations sont compilées pour l'emploi, les gains hebdomadaires et les heures d'où l'on dérive d'autres variables telles que l'emploi selon la catégorie, les rémunérations hebdomadaires et horaires moyennes ainsi que les heures hebdomadaires moyennes pour le Canada, les provinces et les territoires, à un niveau industriel détaillé.

## **Population cible**

La population cible comprend tous les employeurs du Canada, sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

## **Population observée**

Les échantillons de l'EERH sont tirés à partir du Registre des entreprises (RE) dont la mise à jour est faite par la Division du registre des entreprises de Statistique Canada, ainsi que d'une liste de toutes les entreprises ayant au moins un compte actif de retenues sur la paye et qui sont enregistrées auprès du programme Numéro d'entreprise de Revenu Canada.

Le Registre des entreprises consiste en une liste de toutes les entreprises au Canada. La mise à jour est faite mensuellement à l'aide des résultats obtenus de différentes enquêtes, de profils d'entreprises et de données administratives. Le Numéro d'entreprise est un identificateur unique assigné par Revenu Canada aux entreprises participant à un ou plus des

Deduction, Goods and Services Tax, Importer and Exporter Tax and Corporation Tax. The payroll deduction source includes all employers with remittances for employee income taxes, C/QPP and Employment Insurance contributions.

### Reference Period

The survey reference period for SEPH is the pay period that includes the last seven days of the month. When the reported pay period is longer than one week, the data are reduced to a weekly equivalent using the number of days the respondent usually operates during a week divided by the number of working days covered by the reported pay period. Reference week adjustments are also made for strikes, lockouts and lay-offs.

### Methodology

The statistics contained in this publication are based on a census of administrative records from enterprises with a complex structure (*e.g. more than one industrial activity in a given province or one or more industrial activities in more than one province*) and a sample of administrative records from enterprises with a simple structure.

The total payroll employment estimates are derived from the administrative source. The Business Payrolls Survey (BPS) is conducted monthly to collect data by a CATI (Computer Assisted Telephone Interviews) collection system to estimate SEPH variables not available on administrative records. The estimates derived from the administrative source are combined with the results of the BPS to produce estimates for the full range of SEPH variables.

### Administrative Survey

The use of administrative data contributes to the reduction of survey costs and response burden. They also enhance the overall estimates of SEPH payroll employment, and the estimates of wages and salaries of the Income and Expenditure Division of Statistics Canada. These improvements are due to the timeliness of the frame and to a better coverage of the surveyed population.

An arrangement between Revenue Canada and Statistics Canada allows Statistics Canada to access information on the total gross monthly payrolls and the total number of employees for the last pay period of the month from the payroll deduction forms completed by employers who remit on the PD7 form.

**There are three types of payroll deduction (PD) accounts:**

**Quarterly remitters or monthly:** remitters represent small businesses with remittances of less than \$15,000 monthly (\$12,000 or less per year for quarterly remitters).

programmes suivants: le programme des retenues sur la paye, la taxe sur les biens et les services, la taxe auprès des importateurs et des exportateurs et l'impôt auprès des sociétés. Le programme de retenues sur la paye inclut tous les employeurs qui effectuent des remises d'impôt sur le revenu, des cotisations au RPC/RRQ ainsi que des cotisations d'assurance-emploi pour leurs employés.

### Période de référence

La période de référence de l'EERH correspond aux sept derniers jours d'un mois. Lorsque la période de paye sur laquelle porte la déclaration dépasse une semaine, on rajuste les données en divisant le nombre de jours de travail que représente la déclaration du répondant par le nombre de jours ouvrables compris dans la période de paye visée. Des rajustements sont faits aussi pour tenir compte des grèves, des lock-outs et des mises à pied qui surviennent durant la semaine de référence.

### Méthodologie

Les statistiques comprises dans la présente publication sont fondées sur un recensement des dossiers administratifs provenant des entreprises ayant une structure complexe (*ex. plus d'une activité industrielle dans une même province ou encore une ou plusieurs activités industrielles dans plus d'une province*), ainsi que sur un échantillon de dossiers administratifs provenant d'entreprises ayant une structure simple.

Le nombre total de salariés inscrits sur les listes de paye est calculé à partir des dossiers administratifs. L'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE) est effectuée chaque mois en vue de recueillir des données par ITAO (Interview téléphonique assistée par ordinateur) afin de permettre le calcul des variables de l'EERH non disponibles sur les dossiers administratifs. Les estimations obtenues à partir des dossiers administratifs sont combinées aux résultats de l'ERE en vue de produire des estimations pour la totalité des variables de l'EERH.

### Volet des dossiers administratifs

L'utilisation des données administratives contribue à réduire les coûts de l'enquête et le fardeau de réponse. Elles améliorent les données produites pour l'EERH, concernant les salariés inscrits sur les listes de paye et les estimations des salaires et traitements pour la Division des comptes des revenus et des dépenses de Statistique Canada. Ces améliorations sont possibles grâce à l'actualité de la base de sondage et à une meilleure couverture de la population enquêtée.

Aux termes d'une entente conclue avec Revenu Canada, Statistique Canada a accès aux renseignements portant sur la rémunération mensuelle brute totale et sur le nombre total de salariés pour la dernière période de paye du mois, lesquels sont tirés des formulaires de retenue sur la paye remplis par les employeurs qui utilisent le formulaire PD7.

**Il existe trois genres de comptes de retenues sur la paye:**

**Remises trimestrielles ou mensuelles:** ces types de remise représentent les petites entreprises dont les remises n'excèdent pas 15 000 \$ par mois (12 000 \$ par année ou moins dans le cas

The proportion of small businesses sampled by region is: North (100%), Atlantic (20%), Prairies (20%) the provinces of Quebec, Ontario and British Columbia(10%). A sample of about 168,000 accounts is systematically selected from the 975,000 statistical enterprises that remit a PD7 form on a monthly or quarterly basis.

**Accelerated:** remitters which generally represent larger businesses remit more often than once a month. These businesses are sampled on a census basis and account for about 70,000 PD7 accounts.

Revenue Canada transfers information on the number of employees and the total gross monthly payroll for these PD7 accounts. The sample is longitudinal and is always made up of the same units except when new businesses are created and existing businesses cease their activities. No sample rotation takes place.

### The Business Payrolls Survey (BPS)

The Business Payrolls Survey (BPS) provides the basis for the estimation of additional variables not reported on the PD7 form. These include the weekly component of gross monthly payrolls, total hours and the allocation of hours, earnings and employment for categories of employees (paid by the hour, salaried and other). Sample allocation is oriented towards maximizing the accuracy of the weekly earnings and total hours estimates for the major industrial groups for Canada, provinces and territories. The BPS draws a sample of 10,000 from the 950,000 establishments which are potentially in business and classified to an industry and a province.

The BPS sample is stratified by using a combination of province, major industry groups and size. Allocation is determined using an approach which initially specifies a target coefficient of variation (CV) for estimated weekly earnings and total hours at the Canada level. The CVs at the geographical level and the industrial level are then derived from the overall CV.

Estimates for payroll employment and gross monthly payrolls from the Administrative Survey are produced using an **expansion estimator**, while estimates for other SEPH variables are derived via a **regression estimation** procedure.

Each month, the BPS frame is updated to reflect new establishments created and those that no longer exist. Generally, sampled units leave the BPS sample after 12 months and are not eligible for re-selection for one year. Approximately 1/12 of the BPS sample is replaced every month.

des remises trimestrielles). La proportion de petites entreprises échantillonnées par région est la suivante: Nord (100 %), Atlantique (20 %), Prairies (20 %) le Québec, l'Ontario et la Colombie Britannique (10 %). Un échantillon d'environ 168 000 comptes est systématiquement tiré des 975 000 entreprises statistiques qui effectuent des remises mensuelles ou trimestrielles au moyen du formulaire PD7.

**Remises accélérées:** ce type de remise est généralement faite par de grandes entreprises effectuant des remises plus d'une fois par mois. Ces entreprises font l'objet d'un recensement et représentent environ 90 000 comptes PD7.

Revenu Canada transfère les renseignements sur le nombre de salariés et la rémunération mensuelle brute totale pour ces comptes PD7. L'échantillon est longitudinal : il est toujours constitué des mêmes unités, à l'exception des entreprises nouvellement créées et de celles qui cessent leurs activités au cours d'un mois. Il n'y a pas de rotation.

### L'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE)

L'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE) sert de base pour l'estimation des autres variables qui ne sont pas déclarées dans le formulaire PD7. Il s'agit notamment de la composante hebdomadaire de la rémunération mensuelle brute, des heures totales, de la répartition des heures, de la rémunération et de l'emploi entre les catégories de salariés (à l'heure, à salaire fixe et autres). La répartition de l'échantillon a pour but de maximiser l'exactitude de l'estimation de la rémunération hebdomadaire et du nombre total d'heures au niveau des groupes industriels majeurs pour l'ensemble du Canada, les provinces et les territoires. Dans le cadre de l'ERE, on tire un échantillon de 10 000 parmi les 950 000 établissements apparemment en activité et qui sont classés selon l'activité économique et la province.

L'échantillon de l'ERE est stratifié selon la province, le groupe majeur industriel et la taille. La répartition de l'échantillon est déterminée grâce à une stratégie qui repose sur la détermination initiale d'un coefficient de variation (c.v.) pour les estimations de la rémunération hebdomadaire et du nombre total d'heures pour l'ensemble du Canada. Les c.v. au niveau géographique et industriel sont par la suite calculés à partir du c.v. global.

Les estimations du nombre de salariés inscrits sur les listes de paye et de la rémunération mensuelle brute provenant des données administratives sont calculées au moyen d'une **estimation par expansion**, tandis que les estimations pour les autres variables de l'EERH sont obtenues à l'aide d'une **estimation par régression**.

Chaque mois, la base de sondage de l'ERE est mise à jour pour tenir compte des nouveaux établissements créés et de ceux qui ont cessé d'exister. Généralement, les unités échantillonnées ne font plus partie de l'échantillon après 12 mois et ne peuvent pas être choisies de nouveau avant 12 mois. Environ 1/12 de l'échantillon de l'ERE est remplacé chaque mois.

## Data Collection

The BPS use a combination of methods for data collection to permit maximum flexibility for the respondent. For mail units, questionnaires are mailed to the payroll office of employers each month. Telephone interviews are used for respondents who express a preference for being surveyed by telephone. Respondents can also report their data electronically.

Reporting units, which are non-respondents to the initial mailing, are followed up by telephone by the staff of the regional offices of Statistics Canada. Establishments that do not report data diminish the accuracy of the estimates.

At the Canada level, less than one percent of establishments surveyed refuse to report data. About ten percent report too late to be included in the estimation process. Late reporters tend to be large establishments.

Administrative information for total gross monthly payrolls and the total number of employees for the last pay period in the month are obtained from payroll deduction (PD) accounts maintained by Revenue Canada.

Finally, the Public Institutions Division of Statistics Canada provides information for general government services at the provincial and federal levels.

## Data Edits and Corrections

Once the returned questionnaires are captured, extensive edit procedures check for accuracy and consistency. The edit procedures include the comparison of the values of key characteristics (e.g. number of employees, hours worked, salary per employee, etc.) reported for consecutive months by the same unit to detect large changes or errors in reporting. Whenever there is a large change or the data appear inconsistent, the record is either manually corrected by editors, imputed or confirmed with the respondent.

## Imputation Methods

### Administrative Survey

There are four methods of imputation:

- imputing zero where the PD7 has indicated to Revenue Canada that there will be no employees in the month;
- imputing previous month information with a month-to-month change ratio where there are indications that the units have activity in the current month;

## Collecte des données

L'ERE utilise une combinaison de méthodes pour la collecte des données, afin d'offrir la plus grande souplesse possible aux répondants. Pour les unités utilisant la poste, des questionnaires sont envoyés chaque mois au service de la paye de l'entreprise. Les répondants qui le désirent peuvent être interviewés par téléphone. Les répondants ont aussi la possibilité de produire leurs déclarations électroniquement.

Les unités déclarantes, qui ne répondent pas au premier questionnaire par la poste font l'objet d'un suivi par téléphone de la part du personnel des bureaux régionaux de Statistique Canada. Les établissements qui ne déclarent pas de données diminuent la précision des estimations.

Au Canada, la proportion des établissements qui refusent de fournir des données dans le cadre de l'enquête est inférieure à 1 %. Environ 10 % des entreprises renvoient leur questionnaire trop tard pour qu'il puisse être inclus dans le processus d'estimation. Les déclarants tardifs sont habituellement de grandes entreprises.

Les renseignements administratifs sur la rémunération mensuelle brute et sur le nombre total de salariés pour la dernière période de paye du mois proviennent des comptes de retenues sur la paye (RP) tenus par Revenu Canada.

Enfin, la Division des Institutions publiques de Statistique Canada fournit des renseignements sur les services de l'administration publique générale aux niveaux provincial et fédéral.

## Contrôle et correction des données

Une fois que l'on a saisi les données des questionnaires, l'exactitude et la cohérence des chiffres font l'objet d'une vérification intense. Cette vérification consiste notamment à comparer les valeurs des principales caractéristiques (nombre de salariés, heures travaillées, traitement par salarié, etc.) déclarées par la même unité durant plusieurs mois consécutifs, ce qui permet de déceler les grandes variations ou les erreurs. Chaque fois qu'une forte variation est constatée ou que les données semblent incohérentes, l'enregistrement est corrigé manuellement par les vérificateurs, les données sont imputées ou le répondant est appelé à les confirmer.

## Méthodes d'imputation

### Volet des dossiers administratifs

Il existe quatre méthodes d'imputation :

- imputation d'une valeur nulle lorsque l'entreprise indique dans son formulaire PD7 à l'intention de Revenu Canada qu'elle n'aura aucun salarié pendant le mois;
- imputation des renseignements du mois précédent en tenant compte d'un taux de variation mensuelle lorsqu'il est permis de croire que les unités sont en activité pendant le mois;

- imputing based on current month stratum averages in some cases where only one value has been reported;
- re-weighting when an in-sample unit is suspected of being late in reporting.

The administrative data come from 2 questions that were added to the Revenue Canada's remittance form (PD7). Administrative data are received for about 60% of the PD accounts; an additional 20% are from businesses without any employment or payrolls. A PD7 form is not expected from these businesses because they are either temporarily or seasonally closed during the reference month.

### Reliability

The estimates obtained from sample surveys are subject to both **sampling and non-sampling errors**.

**Sampling errors** occur because observations are obtained from a sample rather than from the entire universe. Estimates based on a sample can differ from those that would have been obtained if a complete census had been taken using the same questionnaires, instructions, interviewers and processing techniques. This difference is called the *sampling error* of the estimate.

The true sampling error is unknown, however, it can be estimated from the sample itself by using a statistical measure called the standard error. When the standard error is expressed as a percent of the estimate, it is known as the relative standard error or coefficient of variation. Tables of indicators of the coefficients of variation are available upon request along with an explanatory note on how to use them to judge the quality of the estimates contained in this publication.

**Non-sampling errors** are those which may occur in survey operations for many reasons such as non-response, coverage and classification errors, differences in the interpretation of the question, incorrect information from respondents, mistakes in recording, coding and processing of data. Efforts to reduce non-sampling errors include careful design of questionnaires, editing of data, follow-up, and imputation for non-respondents and thorough control of processing operations.

SEPH has a statistical quality control program at the data capture, business structure updating and data editing stages to minimize non-sampling errors. These programs monitor and control the completeness, accuracy and consistency of the reported survey data. Procedures are in place to follow-up for non-response and to impute for those late responses.

- imputation basée sur les moyennes de la strate du mois courant dans certains cas où une seule valeur a été déclarée;
- re-pondération lorsqu'une unité faisant partie de l'échantillon est susceptible de remettre sa déclaration en retard.

Les données administratives proviennent de 2 questions qui ont été ajoutées au formulaire des retenues sur la paye (PD7) de Revenu Canada. On reçoit des données administratives pour environ 60 % des comptes PD. Un autre 20 % proviennent d'entreprises qui n'ont pas d'employé ni de liste de paie. Les entreprises qui sont fermées temporairement ou de façon saisonnière, au cours du mois de référence, n'ont pas à remettre de formulaire PD7.

### Fiabilité

Les estimations obtenues à partir des enquêtes par sondage peuvent comporter à la fois des **erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage**.

**Les erreurs d'échantillonnage** viennent du fait que les observations sont obtenues à partir d'un échantillon et non de l'univers complet. Les estimations basées sur un échantillon peuvent différer des statistiques que l'on obtiendrait d'un recensement complet effectué au moyen des mêmes questionnaires, des mêmes directives, des mêmes intervieweurs et des mêmes techniques de traitement. Cette différence s'appelle *l'erreur d'échantillonnage* de l'estimation.

L'erreur d'échantillonnage véritable reste inconnue; on peut cependant l'estimer à partir de l'échantillon en utilisant une mesure appelée erreur-type. Lorsque l'erreur-type est exprimée en pourcentage de l'estimation, on l'appelle erreur-type relative ou coefficient de variation. Des tableaux d'indicateurs de coefficients de variation sont disponibles sur demande, ainsi qu'une note explicative sur la façon de les utiliser pour déterminer la qualité des estimations figurant dans la présente publication.

**Les erreurs non dues à l'échantillonnage** sont celles qui peuvent se produire tout au long d'une *enquête* pour plusieurs raisons : non-réponse, anomalies de couverture et de classification, différences d'interprétation des questions, renseignements inexacts donnés par les répondants, fautes commises dans l'entrée, le codage et le traitement des données. Dans le but de réduire le nombre d'erreurs de ce genre, on emploie divers moyens dont la conception soignée des questionnaires, la vérification des données, le suivi, l'imputation de données pour les unités non répondantes et un contrôle rigoureux des opérations de traitement.

L'EERH comprend un programme de contrôle de la qualité des données qui est appliqué lors de la saisie des données, de la mise à jour des structures et de la vérification des données afin de réduire au minimum les erreurs non dues à l'échantillonnage. Ces programmes servent à vérifier et à contrôler l'intégrité, la précision et la cohérence des données déclarées. Des mesures sont prévues pour le suivi des cas de non-réponse et pour l'imputation de données dans le cas de déclarations tardives.

The SEPH program has a head-office Quality Assurance unit that is mandated to study and reduce non-sampling errors and ensure that concepts and definitions are respected.

### Coverage Errors

Two sources of coverage errors associated with survey frames relate to duplication and under coverage. Duplication occurs on the frame when payroll deduction records cannot be linked to their associated businesses residing on the frame therefore a second statistical Business is created. Under-coverage arises when new businesses are not classified on the Business Register.

The frame of businesses, used for the Administrative Survey is continuously updated with the most recent new businesses.

This publication contains a separate estimate for the "unclassified businesses" for overall employment by province. The other SEPH variables cannot be estimated since the "unclassified businesses" are not represented in the BPS. There is no industry split for the "unclassified businesses", but they are included in the overall employment estimate thereby depicting a payroll employment total better reflecting economic reality.

### Comparability With Other Data Sources

#### Employment

SEPH payroll employment estimates are frequently compared to the employment estimates provided by the Labour Force Survey (LFS). When comparing the enterprise-based SEPH employment estimates to the household-based LFS data, some differences can be quantified and others not. The quantifiable adjustments to the LFS include the addition of multiple job holders and the subtraction of the following: unpaid family workers, self-employed, unpaid absentees (such as workers on strike), incorporated businesses, working partners without employees and the industries excluded from SEPH. The adjustments, which are not easily quantifiable, include errors in SIC coding, differences in reference periods, survey procedures and the unrecorded economy. Also, SEPH covers the Northwest Territories while the LFS does not. The LFS data, which focus on demographic characteristics of the labour force, are reasonable measures of trends within broad industry and occupational groups. The SEPH estimates are more suitable as indicators of employment change over detailed industry groups levels.

Une sous-section de l'assurance de la qualité au bureau central est chargée d'étudier et de réduire le nombre d'erreurs non dues à l'échantillonnage pour l'EERH et de veiller à ce que les concepts et les définitions soient observés.

### Erreurs de couverture

L'utilisation de bases de sondage donne lieu à deux types d'erreurs de couverture : les doubles comptes et le sous-dénombrement. Les doubles comptes se produisent lorsqu'il est impossible de relier les enregistrements des retenues sur la paye avec les entreprises correspondantes de la base de sondage créant de ce fait une deuxième entreprise statistique. Le sous-dénombrement se manifeste lorsque les entreprises nouvelles ne sont pas classées dans le registre des entreprises.

La base de sondage des entreprises faisant partie des dossiers administratifs est mise à jour continuellement afin d'y inclure les dernières entreprises créées.

La présente publication comprend une estimation distincte de l'emploi total par province pour les «entreprises non classifiées». Il est impossible d'obtenir une telle estimation pour les autres variables de l'EERH parce que les «entreprises non classifiées» ne sont pas représentées dans l'ERE. Ces dernières ne sont pas réparties par industrie; elles sont toutefois comprises dans l'estimation de l'emploi global, de manière à ce que l'emploi total reflète plus fidèlement la réalité économique.

### Comparabilité avec d'autres sources de données

#### Emploi

Les estimations sur les salariés inscrits sur les listes de paye produites par l'EERH sont souvent comparées à celles de l'emploi fournies par l'Enquête sur la population active (EPA). Lorsque l'on compare les données de l'EPA qui sont fondées sur les ménages et les estimations de l'emploi de l'EERH qui proviennent des entreprises, certaines différences peuvent être quantifiées et d'autres, non. Les rajustements quantifiables, dont peuvent faire l'objet les estimations de l'EPA, comprennent l'ajout des personnes cumulant plusieurs emplois et la suppression des travailleurs familiaux non rémunérés, des travailleurs autonomes, des absents non rémunérés (les travailleurs en grève, par exemple), des entreprises constituées en société, des associés actifs dans des entreprises sans salariés et des industries non visées par l'EERH. Les rajustements qui ne sont pas facilement quantifiables comprennent les erreurs dans l'attribution du code de la CTI, les différences au niveau des périodes de référence, les méthodes d'enquête et les données économiques non déclarées. De plus, les données sur les Territoires du Nord-Ouest sont recueillies par l'EERH, mais non par l'EPA. Les données de l'EPA, qui sont axées sur les caractéristiques démographiques de la population active, sont des mesures raisonnables des tendances au niveau des grands groupes industriels et de professions. Les estimations de l'EERH constituent de meilleurs indicateurs des changements en matière d'emploi pour les groupes détaillés d'industries.

According to the 1980 SIC System, public administration (SIC 811-837) contains only those establishments engaged in activities that are governmental in character and those serving as internal service agencies of the public service. SEPH does not produce data on defence services (SIC 811) but includes civilian defence workers in federal administration. Thus, SEPH publishes public administration data that essentially conforms to this definition. Government establishments engaged in activities such as health and education services and transportation and communication services are classified to the appropriate industries. The Public Institutions Division (PID) publishes government employment data that represent all employees of non-commercial entities under the control of a government.

The quantifiable adjustments to the PID data include the addition of Statistics Canada interviewers and the exclusion of military personnel, government personnel working outside of Canada, employees on unpaid absences and government employees assigned to industries other than public administration. The adjustments which are not easily quantifiable include differences in reference periods, survey procedures and the treatment of extra pay periods. The Labour and Public Institution Divisions conduct a reconciliation process to ensure that the public administration data are compatible.

## Earnings

The user community focuses on two earnings indicators which are often compared to the average weekly and hourly earnings data produced by SEPH. These two earnings indicators are referred to as the Human Resource Development Canada (HRDC) base wage rate settlements and the estimates of Wages and Salaries and Supplementary Labour Income produced by the Income and Expenditure Accounts Division in Statistics Canada.

HRDC's wage rate indicator data include only unionized workers covered by major collective agreements representing 500 or more employees. For instance, the Base wage rate, as an indicator of wage change, covers about 10% of the overall SEPH employment. Therefore, the value and relevance of the HRDC base wage rate as an indicator of wage change should be carefully considered.

The SEPH data for average weekly/hourly earnings are imperfect indicators of wage rate changes because they are subject to compositional shifts by industry, by provinces and changes in underlying rates of pay.

The estimates of wages and salaries produced by the Income and Expenditure Accounts Division are primarily based on annual T4 supplementary administrative records provided by Revenue Canada Taxation which are projected forward on a monthly or quarterly basis using SEPH and LFS data. Supplementary Labour Income (SLI), which accounts for about 11% of total Labour Income, is not measured by SEPH. SLI includes

Selon la CTI de 1980, l'administration publique (CTI 811-837) comprend seulement les établissements dont les activités ont un caractère essentiellement gouvernemental et les organismes auxiliaires assurant les services internes de l'État. Les services de la défense (CTI 811) sont exclus de l'EERH, sauf les employés civils travaillant pour ce ministère. L'EERH publie des données pour l'administration publique qui correspondent à cette définition. Les établissements à caractère gouvernemental oeuvrant dans le domaine de la santé, l'éducation et le service des transports et de la communication sont classifiés par rapport à leur industrie respective. La Division des institutions publiques (DIP) publie des données sur l'emploi total pour les entités non commerciales gérées par le gouvernement.

Les ajustements quantifiables des données de la DIP comprennent l'inclusion des intervieweurs de Statistique Canada et l'exclusion du personnel militaire, des fonctionnaires travaillant à l'extérieur du Canada, des employés en congé non payé et des fonctionnaires dont l'industrie est autre que l'administration publique. Les ajustements qui ne sont pas facilement quantifiables comprennent les différences dans la période de référence, les méthodes d'enquête et le traitement des périodes de paye supplémentaires. La Division du travail et la Division des institutions publiques font une réconciliation afin de s'assurer que les données soient compatibles.

## Gains

Les utilisateurs s'intéressent à deux indicateurs de rémunération qui sont souvent comparés aux rémunérations hebdomadaires et horaire produites par l'EERH. Ces deux indicateurs sont le taux salarial de base qu'établit le ministère du Développement des Ressources Humaines Canada (DRHC) à partir des règlements salariaux et les estimations des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail produites par la Division des comptes des revenus et des dépenses de Statistique Canada.

Les données sur le taux salarial de base de DRHC ne portent que sur les travailleurs syndiqués visés par les conventions collectives importantes représentant 500 employés ou plus. Par exemple, le taux salarial de base de DRHC, qui sert d'indicateur de l'évolution des salaires, concerne environ 10% de l'ensemble des données d'emploi de l'EERH. Par conséquent, il convient de considérer avec soin dans quelle mesure le taux salarial de base de DRHC s'avère valable et pertinent comme indicateur de la variation des salaires.

Les données de l'EERH sur les gains hebdomadaires/horaires moyens sont des indicateurs imparfaits de l'évolution des taux de salaire du fait qu'elles sont touchées par des changements compositionnels entre les industries et provinces, et par des changements dans les taux de rémunération sous-jacents.

Les estimations des salaires et traitements produites par la Division des comptes des revenus et des dépenses sont fondées en grande partie sur les données des fichiers administratifs provenant des feuillets annuels T4 Supplémentaire fournies par Revenu Canada - Impôt; elles font l'objet de projections mensuelles/trimestrielles à l'aide des données de l'EERH et de l'EPA. L'EERH ne mesure pas le revenu supplémentaire du travail (RST), qui représente environ 11% du revenu total du



employer contributions to pensions plans, medical and other welfare plans, Canadian and Quebec Pension Plan and workers' compensation. The labour income estimates, which are a more comprehensive source of employment compensation, do not provide any information on wage rates.

### Comparability Over Time

SEPH data have been historically corrected to produce consistent time series from January 1983 to date. The revised time series, incorporate adjustments reflecting improvements in frame currency, coverage and reporting derived from the administrative data source (especially for payroll employment and payrolls). By reducing the statistical impacts of sampling and non-sampling errors, the SEPH historically-corrected series can be considered a more consistent measure of trends on payroll employment, earnings and paid hours. However, survey redesigns introduced in March 1994, May 1996 and May 1998 may have some impact on certain series.

### Seasonal Adjustment

It is common practice to publish most economic indicators in seasonally adjusted and unadjusted forms. Fluctuations in economic time series are caused by seasonal, cyclical and irregular movements. A seasonally-adjusted series is one for which seasonal movements have been eliminated. Seasonal movements are defined as those which are caused by regular annual events such as usual changes in weather, reduced or expanded production and the opening and closing of schools. Since these seasonal events follow a regular pattern each year, their influence on trends can be eliminated by adjusting the data.

Seasonal adjustment is imperfect, so if a time series has irregular variations that are larger than the seasonal variation, the seasonally adjusted series will be a poor estimate. In the opinion of the Time Series Division of Statistics Canada, the unadjusted series will probably be a better estimate than the poorer seasonally adjusted series.

### Fixed-Weighted Earnings Index

A set of fixed-weighted average hourly and weekly earnings indexes have been constructed to deal with the impact of changes in the paid hours and employment mix between industries, provinces/territories and salaried and hourly employees. This index provides a better indicator of the underlying trends in wage rates than the variable-weighted earnings series.

This data series adjusts for compositional changes in employment by re-aggregating SEPH survey information

travail total. Le RST comprend les cotisations patronales aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance-maladie et à d'autres régimes de prévoyance, au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et à la caisse d'indemnisation des accidents du travail. Les estimations du revenu du travail, qui brossent un tableau plus complet de la rémunération du travail, ne fournissent pas de renseignements sur les taux de salaire.

### Comparabilité dans le temps

Les données de l'EERH ont été corrigées à partir de janvier 1983 pour produire des séries chronologiques cohérentes. Les séries chronologiques révisées comportent les plus récents ajustements reflétant les améliorations de l'actualité de la base de sondage de la couverture de l'enquête et aux déclarations découlant de la source de données administratives (en particulier l'emploi des salariés inscrits sur les listes de paye et de la rémunération). Maintenant que les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage ont été réduites, les séries chronologiquement révisées de l'EERH constituent des mesures plus cohérentes des tendances relatives à l'emploi, à la rémunération et aux heures rémunérées. Toutefois, les remaniements effectués en mars 1994, mai 1996 et mai 1998 peuvent avoir des répercussions sur certaines séries.

### Désaisonnalisation

Il est de pratique courante de publier la plupart des indicateurs économiques sous forme désaisonnalisée et non désaisonnalisée. Les fluctuations dans les séries chronologiques d'ordre économique sont causées par des mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers. Dans une série désaisonnalisée, les mouvements saisonniers ont été supprimés. Les mouvements saisonniers sont ceux qui sont causés par des événements qui se produisent chaque année, par exemple les changements climatiques habituels, le ralentissement ou l'accroissement de la production, et l'ouverture et la fermeture des établissements d'enseignement. Comme ces événements saisonniers se produisent à des intervalles annuels assez réguliers, leur incidence sur les tendances statistiques peut être supprimée en rectifiant les statistiques d'un mois à l'autre.

La désaisonnalisation n'est pas parfaite; si une série chronologique présente des variations irrégulières plus importantes que les variations saisonnières, cette série désaisonnalisée constitue une estimation peu fiable. D'après la Division des séries chronologiques de Statistique Canada, il est alors préférable d'utiliser une série non désaisonnalisée.

### Indice des gains à pondération fixe

La série à pondération fixe des gains horaires et hebdomadaires moyens a été conçue pour traiter l'impact sur les heures rémunérées et l'emploi des mouvements entre les industries, entre les provinces/territoires et entre les employés à salaire fixe et les salariés rémunérés à l'heure. Cet indice est un meilleur indicateur des tendances sous-jacentes des taux de salaire que la série des gains à pondération variable.

Il s'agit d'une série de données qui corrige les changements dans la composition de l'emploi en agrégeant différemment les

using fixed rather than variable weights for the paid hours and employment. Overtime is excluded because it is an important source of compositional change in some industries. *The base year for this index is 1986=100.*

Thus, for consistency purposes, the time base year for the fixed-weighted earnings index is the same.

### Diffusion Index

The diffusion index can be used to assess how broadly based a change is for SEPH variables such as employment or average weekly hours for the Industrial Aggregate. The diffusion index measures the dispersion of change for the SEPH variables by indicating the fraction of industries which had year-over-year increases in the value of a variable. The SEPH diffusion indexes, which are calculated at the Canada level, are available for selected industry groups for employment, payrolls, average weekly hours, average hourly earnings and average weekly earnings adjusted for inflation. The index is particularly useful in analysing trends in cyclically sensitive industries such as manufacturing and trade.

### Revision Policy

Each month, SEPH releases statistics for the two latest reference months. They represent "preliminary" estimates for the current month, and the "revised" estimates for the previous month. On a monthly basis, the preliminary data will be revised in the following month. On an annual basis, seasonally-adjusted and raw data will be revised with the release of the revised data for December for the current and previous three years.

From time to time, a historical revision is necessary for changes related to new data sources and revised industry classifications and frame changes.

### Confidentiality

The information presented in this publication has been reviewed to ensure that the confidentiality of business responses is respected. Any aggregated employment estimate that could reveal information about a specific respondent is declared confidential, and consequently not published.

### Products and Services

This publication contains a selection of data available from the Survey of Employment, Payrolls and Hours.

A labour market consultant will be pleased to help you design your own table to suit your personal data

données de l'EERH au moyen d'une pondération fixe d'une année de référence plutôt que variable pour les heures rémunérées et l'emploi. Les heures supplémentaires sont exclues parce que cet élément influe de façon considérable sur la composition de l'emploi pour certaines activités économiques. L'année de référence pour cet indice est 1986 = 100.

Par conséquent, dans le but d'assurer la cohérence, c'est aussi celle qui a été retenue pour l'indice des gains à pondération fixe.

### Indice de diffusion

L'indice de diffusion permet d'évaluer l'étendue d'un changement qu'ont subi les variables de l'EERH, telles que l'emploi et les heures hebdomadaires moyennes pour l'ensemble des industries. L'indice de diffusion mesure l'ampleur des changements qu'ont subi les variables de l'EERH en indiquant la fraction des industries qui ont augmenté dans une variable donnée d'une année à l'autre. Les indices de diffusion rendus disponibles par l'EERH, sont calculés au niveau du Canada pour certains groupes d'industries, soit pour l'emploi, la rémunération brute, les heures hebdomadaires moyennes, les gains horaires moyens et les gains hebdomadaires moyens. Ces indices sont ajustés pour tenir compte de l'impact de l'inflation et sont alors particulièrement utiles pour analyser les tendances observées dans les secteurs des industries plus sensibles aux mouvements cycliques, tels que l'industrie manufacturière et le commerce.

### Politique de révision

Chaque mois, des statistiques de l'EERH sont publiées pour les deux derniers mois de référence. Il s'agit des estimations «préliminaires» pour le mois le plus récent et des estimations «révisées» pour le mois précédent. Sur une base mensuelle, les données préliminaires sont révisées le mois suivant. La révision des données désaisonnalisées et non désaisonnalisées se fait sur une base annuelle, avec la publication des données révisées de décembre pour l'année courante et les trois années précédentes.

À l'occasion, une révision historique est rendue nécessaire pour tenir compte de l'existence de nouvelles sources de données, de la révision de la classification industrielle et des modifications apportées à la base de sondage.

### Confidentialité

Les données de la présente publication sont vérifiées afin de s'assurer qu'elles respectent le caractère confidentiel des réponses fournies par les entreprises. Toute estimation agrégée de l'emploi susceptible de révéler une information propre à un répondant particulier est déclarée confidentielle et n'est donc pas publiée.

### Produits et services

La présente publication contient une sélection de données provenant de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures.

Un conseiller en marché du travail se fera un plaisir de vous aider à créer votre propre tableau pour répondre à vos besoins

requirements. Contact Labour Division, by telephone: (613) 951-4090, by fax: (613) 951-4087 or via the Internet: labour@statcan.ca.

Before the introduction of SEPH in 1983, three main sources were used to collect employment, earnings and hours data: the Employment, Payrolls and Manhours Survey (ES-1) (survey of large *establishments* in commercial industries), the Employment Sample Survey (ES-2) (survey of small *establishments* in commercial industries), and other employment surveys covering institutions and organizations in the non-commercial sector (GAP) (survey of education, health and welfare, and religious organizations). For more information on linking SEPH data with the ES-1 and ES-2, please contact our labour market consultants.

The data published in this report are also available in machine readable form through CANSIM (Canadian Socio-Economic Information Management System). For further information on CANSIM call the Marketing division at (613) 951-8200 or your nearest regional office.

### Terms and Definitions

**Enterprise:** An enterprise is any business or institution whether incorporated or not; it comprises sole proprietorships, partnerships, companies and other forms of organizations. An enterprise is considered to be simple if all its establishments operate in the same province/industry classification; otherwise, an enterprise is classified as complex.

**Establishment:** For statistical purposes it is the smallest entity capable of reporting statistics of economic production, typically a factory, mine, store or similar unit.

**Industry classifications:** On the basis of its principal activity, each establishment is assigned an industry code according to the 1980 Standard Industrial Classification. A description of the various industries and groups of industries is contained in the "Standard Industrial Classification Manual", Catalogue 12-501. The "S.I.C. Code" columns on the tables correspond to the codes of this manual. SEPH has 281 industry groups in scope. For analytical purposes, we have created special groupings which are not part of the Standard Industrial Classification.

- a) Industrial aggregate (000-999) represents the sum of all the industries included in the survey. Since 1994, the employment estimates for the industrial aggregate include the unclassified businesses (000).
- b) Unclassified businesses (000) represents the businesses that have not yet been classified to an SIC, a province or to a territory. The employment estimates for industrial aggregate includes the unclassified businesses.

additionnels en données. Veuillez communiquer avec la Division du travail, par téléphone: (613) 951-4090, par télécopieur: (613) 951-4087, ou par Internet: labour@statcan.ca.

Avant la réalisation de l'EERH en 1983, les données sur l'emploi, la rémunération et les heures provenaient de trois grandes sources : l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures-hommes (ES-1) menée auprès des grandes entreprises des industries commerciales; l'enquête-échantillon sur l'emploi (ES-2) menée auprès des petites entreprises des industries commerciales; et d'autres enquêtes sur l'emploi portant sur les établissements institutionnels et les organismes du secteur non commercial (GAP) menées auprès d'organismes religieux et dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être. Pour plus de renseignements sur le couplage des données de l'EERH et de celles de ES-1 et de ES-2, veuillez communiquer avec nos conseillers en marché du travail.

Les données qui paraissent dans la présente publication sont aussi disponibles sous forme ordiolingue dans CANSIM (Système canadien d'information socio-économique). Pour de plus amples renseignements sur CANSIM, veuillez téléphoner à la Division du marketing au (613) 951-8200 ou au bureau régional le plus près.

### Termes et définitions

**Entreprise:** Toute entreprise commerciale ou institution, constituée ou non en société; il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une association, d'une société ou d'une autre forme d'organisation. Une entreprise est qualifiée de simple si tous ses établissements se trouvent dans la même province/classification industrielle; autrement, une entreprise est considérée comme complexe.

**Établissement:** À des fins statistiques, l'établissement est la plus petite unité pouvant fournir des données sur la production économique, telle: une usine, une mine, un magasin ou une unité semblable.

**Classement par activité économique:** Un code d'activité économique tiré de la Classification type des industries de 1980 est attribué à chaque établissement selon sa principale activité. Les industries et les différents groupes industriels sont décrits dans le manuel "Classification Types des Industries 1980" catalogue 12-501. Dans les tableaux de cette publication, une colonne est identifiée "CTI 1980". Ces codes correspondent à ce manuel. On compte 281 groupes d'activités visées par l'EERH. À des fins analytiques, nous avons créé des groupes spéciaux qui ne figurent pas dans la Classification type des industries.

- a) Ensemble des industries (000-999) représente la somme de toutes les industries visées par l'enquête. Depuis 1994 l'emploi pour l'ensemble des industries comprend les entreprises non classifiées (000).
- b) Les entreprises non classifiées (000) représentent des entreprises n'ayant pas été identifiées à une classification industrielle, une province ou un territoire. Les estimations de l'emploi pour l'ensemble des industries comprennent les entreprises non classifiées.

- |   |   |
|---|---|
| <p>c) Goods-producing industries (041-449)(491-499) comprise forestry, mining, manufacturing, construction and other utilities.</p> <p>d) Service-producing industries (451-484)(501-999) consists of transportation, communication and storage, trade, finance and insurance, services (except religious organizations and private households) and public administration (except for military personnel and other government services).</p> <p>e) Durable goods manufacturing includes wood industries (251-259), furniture and fixtures (261-269), primary metal industries (291-299), fabricated metal products (301-309), machinery industries (311-319), transportation equipment (321-329), electrical and electronic products (331-339), non-metallic mineral products (351-359) and other manufacturing industries (391-399).</p> <p>f) Non-durable goods manufacturing is the sum of food industries (101-109), beverage industries (111-114), tobacco industries (121-122), rubber products (151-159), plastic products (161-169), leather products (171), primary textile industries (181-183), textile product industries (191-199), clothing industries (243-249), paper and allied products industries (271-279), printing, publishing and allied industries (281-84), refined petroleum and coal products (361-369), and chemical and chemical products (371-379).</p> <p>g) Banks (700) comprises the Central Bank (701) and Chartered Banks and other banking-type intermediaries (702).</p> <p>h) Other amusement and recreational services (960) consists of commercial spectator sports (964), gambling operations (966) and other amusement and recreational services (969).</p> <p>i) Public Administration (812-837) contains only the establishments engaged in activities that are governmental in character and those serving as internal service agencies of the public service. Government owned establishments primarily engaged in activities assigned to other industries are classified in those industries along with similar establishments owned by non-government bodies. Therefore, data included in this industry division do not represent the actual number of persons employed by government at any level.</p> | <p>c) Branches productrices de biens (041-449)(491-499) comprend les forêts, les mines, les manufactures, la construction et autres services publics.</p> <p>d) Branches productrices de services (451-484)(501-999) englobe les transports, les communications et l'entreposage, le commerce, les finances et les assurances, les services (sauf les organismes religieux et les ménages privés) et l'administration publique (excepté le personnel militaire et autres services gouvernementaux).</p> <p>e) Biens durables des industries manufacturières comprend les industries du bois (251-259), des meubles et des articles d'ameublement (261-269), de première transformation des métaux (291-299), de fabrication des produits métalliques (301-309), de machinerie (311-319), du matériel de transport (321-329), des produits électriques et électroniques (331-339), les industries des produits minéraux non métalliques (351-359) et les autres industries manufacturières (391-399).</p> <p>f) Biens non durables des industries manufacturières englobe les industries des aliments (101-109), de la boisson (111-114), les industries du tabac (121-122), des produits en caoutchouc (151-159), des produits en matière plastique (161-169), du cuir (171), de la première transformation du textile (181-183), des industries des produits textiles (191-199), de l'habillement (243-249), du papier et produits connexes (271-279), de l'imprimerie, édition et industries connexes (281-284), des produits raffinés du pétrole et du charbon (361-369), et des produits chimiques (371-379).</p> <p>g) Banques (700) comprend la banque centrale (701) et les banques à charte et autres intermédiaires de type bancaire (702).</p> <p>h) Services de divertissements et de loisirs (960), comprend les sports commerciaux (964), les loteries et jeux de hasard (966) et autres services de divertissement et de loisirs (969).</p> <p>i) Administration publique (812-837) comprend seulement les établissements dont les activités ont un caractère essentiellement gouvernemental et les organismes auxiliaires assurant les services internes de l'État. Les établissements publics dont l'activité dominante relève d'autres activités économiques sont classés sous les mêmes rubriques que les établissements privés semblables. Ainsi, les données publiées pour cette division économique ne représentent pas le nombre réel de personnes employées par les différents pouvoirs publics.</p> |
|---|---|

**Geographic classification:** Reporting units are assigned to a province or territory. The statistics contained in this report are based on the 1996 version of the Standard Geographic Classification.

**Paid absence:** Paid absence includes, statutory holidays paid holidays, sick leave including industrial injury and personal leave such as bereavement leave, jury duty, etc.

**Classement géographique :** On attribue les unités déclarantes à une province ou à un territoire. Les statistiques contenues dans le présent document sont fondées sur la Classification géographique type de 1996.

**Congés payés :** Les congés payés comprennent les jours fériés payés, les vacances, les congés de maladie ainsi que les congés d'accident du travail et les congés pour motifs personnels tels

que les congés de deuil et les congés pour service judiciaire, etc.

**Standard work week:** The hours in the standard work week constitute the average number of hours of work normally scheduled in a work week.

**Semaine normale de travail :** Les heures d'une semaine normale de travail reflètent la moyenne des heures de travail normalement déterminées pour une semaine.

### Employee

Any person drawing pay for services rendered or for paid absences and for whom the employer must complete a Revenue Canada T-4 Supplementary Form is deemed to be an employee.

The "employee" concept comprises full-time employees, part-time employees (those who regularly work fewer hours than the standard work week of the establishment) and casual or temporary employees. It also comprises working owners, directors, partners and other officers of incorporated businesses.

**The employee concept excludes** owners or partners of unincorporated businesses and professional practices, the self employed, unpaid family workers, persons working outside Canada, military personnel, and casual workers for whom a T-4 is not required. It also excludes persons who did not receive any pay from the employer for the entire survey reference period (e.g. persons on strike, persons on unpaid holidays, persons receiving remuneration from an insurance plan, workers compensation or other related fund, etc.); however, employees paid by the employer for a part of the reference period and unemployed or on strike for the rest are counted as employed.

The employees are classified into the following categories:

- a) **Employees paid by the hour:** any employee whose basic wage is expressed as an hourly rate.

For Elementary and Secondary Education (851), Post Secondary (852) and University education (853) industries, this category of employment represents **Non-teaching Staff**: all employees other than teachers and academic staff i.e. president, vice-president, librarian, registrar, bursar, accountant, guidance counsellor, laboratory technician, personnel officer, and other services (janitor, bus driver etc).

- b) **Salaried employees:** any employee whose basic remuneration is a fixed amount for at least one week.

### Salarié

Toute personne rétribuée pour ses services ou ses absences et pour laquelle l'employeur doit remplir une déclaration T-4 Supplémentaire de Revenu Canada est un salarié.

Le concept "salarié" désigne des personnes travaillants à plein temps et à temps partiel (ceux qui travaillent régulièrement un nombre d'heures inférieur à la semaine normale de travail de l'entreprise) et les salariés occasionnels ou temporaires. Il désigne aussi les propriétaires, administrateurs, associés et autres dirigeants actifs des entreprises constituées en société.

**Le concept de salarié exclut** les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale, les travailleurs autonomes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'extérieur du Canada, le personnel militaire et les employés occasionnels dont l'employeur n'est pas tenu de remplir la formule T4. Sont également exclus les travailleurs n'ayant pas reçu de paye de leur employeur pendant la période de référence de l'enquête (c.-à-d. les personnes en grève, en congé non payé, les personnes recevant une rémunération aux termes d'un régime d'assurance, d'une caisse d'indemnisation des accidents au travail ou d'un régime analogue, etc.); cependant, les travailleurs rémunérés par leur employeur pour une partie de la période de référence, mais en chômage ou en grève pendant l'autre partie sont quand même considérés comme des salariés.

Les salariés sont classés dans les catégories suivantes :

- a) **Salariés rémunérés à l'heure:** toute personne dont la rémunération de base est calculée selon un taux horaire.

Pour les industries d'enseignement élémentaire et secondaire (851), postsecondaire (852) et universitaire (853), cette catégorie d'emploi représente le **personnel non enseignant**: toute personne autre que le personnel enseignant, c'est-à-dire le président, le vice-président, le bibliothécaire, le registraire, le boursier, le comptable, les orienteurs, les techniciens de laboratoire, les agents du personnel et les autres services (conciergerie, chauffeur autobus etc).

- b) **Employés (à salaire fixe):** toutes personnes dont la rémunération de base constitue une somme fixe versée pour au moins une semaine.

For the Elementary and Secondary Education (851), Post Secondary (852) and University education (853) industries, this category of employment represents **Teaching Staff**: those classified as teachers, instructors or academics in the payroll records (e.g. principal, professor, dean, head of department, master, teacher, etc.) whether they teach during the day or evening. Supply or substitute teachers are excluded.

- c) **Other employees**: those employees whose basic remuneration is in the form of commissions, piece rates, mileage allowances, etc.

For the Elementary and Secondary Education (851), Post Secondary (852) and University education (853) industries, this category of employment represents **Supply or Substitute Teachers**: teachers who are called in to teach whenever their services are needed either to augment the existing staff or as a short-term replacement for a full-time or part-time teacher.

### Earnings

**Payrolls**: excludes dollar amounts that are taxable allowances and benefits, certain types of non-wage compensation as well as employer contributions to employment insurance, Canada/Quebec pension plans, provincial medical plans, workers compensation and other welfare plans. Annual special payments are excluded while other lump sum special payments are adjusted to coincide with the reference week period.

**Overtime pay**: includes all pay received for the number of hours worked in excess of the standard work-day or work-week.

**Average weekly earnings (including overtime)**: represent gross taxable payrolls divided by the number of employees. It is calculated for the total number of employees, for the hourly-rated employees, for the salaried employees and for the other types of employees.

**Average weekly overtime earnings**: is derived by dividing the overtime weekly payrolls by the number of employees. It is calculated for the total number of employees, the hourly-rated employees and the salaried employees.

**Average hourly overtime earnings**: is calculated for the hourly-rated employees by dividing the overtime weekly payrolls by the weekly number of overtime hours reported for this group of employees.

**Average hourly earnings (including overtime)**: is obtained by dividing the total weekly payrolls by the total weekly number of hours (the total weekly number of hours reported for the hourly-rated employees while, for salaried employees, it is derived by multiplying the average standard work week hours by the number of

Pour les industries d'enseignement élémentaire et secondaire (851), postsecondaire (852) et universitaire (853), cette catégorie représente le **personnel enseignant**: tout travailleur classé comme enseignant ou chargé de cours dans les dossiers du service de la paye (directeur, professeurs, doyens, chefs de département, maîtres, enseignants, etc.), qu'il enseigne le jour ou le soir. Les suppléants ou remplaçants sont exclus.

- c) **Autres salariés**: toutes personnes dont la rémunération de base se présente sous forme de commissions, de salaire à la pièce, d'indemnités de millage, etc.

Pour les industries d'enseignement élémentaire et secondaire (851), postsecondaire (852) et universitaire (853), cette catégorie d'emploi représente le personnel **suppléant ou remplaçant**: enseignants appelés à se présenter au travail lorsqu'on a besoin de leurs services soit pour accroître le personnel existant, soit pour remplacer pendant une courte période un enseignant à temps plein ou à temps partiel.

### Gains

**Rémunération**: ne comprend pas les montants en dollars qui représentent des allocations et des avantages imposables, certains types d'indemnités non salariales ainsi que les cotisations patronales à l'assurance-emploi, au régime de pension du Canada ou au Régime des rentes du Québec, aux régimes d'assurance-maladie provinciaux, aux caisses d'indemnisation des accidents du travail et à d'autres régimes de prévoyance. Les paiements annuels spéciaux sont exclus tandis que les paiements forfaitaires spéciaux sont rajustés de façon à coïncider avec la semaine de référence.

**Rémunération du temps supplémentaire**: ensemble de la rémunération versée pour le nombre d'heures de travail effectuées en sus de la journée ou de la semaine normale de travail.

**Gains hebdomadaires moyens (incluant le temps supplémentaire)**: rémunérations brutes imposables divisées par le nombre de salariés. Ces données sont calculées à l'égard du nombre total de salariés, des salariés rémunérés à l'heure, des employés (à salaire fixe) et pour les autres salariés.

**Gains hebdomadaires moyens du temps supplémentaire**: ces gains sont obtenus en divisant les rémunérations hebdomadaires du temps supplémentaire par le nombre de salariés. Ils sont calculés à l'égard du nombre total de salariés, des salariés rémunérés à l'heure et des employés (à salaire fixe).

**Gains horaires moyens du temps supplémentaire**: gains calculés pour les salariés rémunérés à l'heure en divisant les rémunérations hebdomadaires du temps supplémentaire par le nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires déclarées pour ce groupe de salariés.

**Gains horaires moyens (incluant le temps supplémentaire)**: ces gains sont obtenus en divisant les rémunérations hebdomadaires totales par le nombre total d'heures hebdomadaires travaillées (le total des heures hebdomadaires est celui qui est déclaré pour les salariés rémunérés à l'heure; pour les employés, les gains sont établis en multipliant la moyenne

salaried employees). Average hourly earnings is calculated for the hourly-rated employees and for the salaried employees.

**Average hourly earnings (excluding overtime):** is obtained by dividing the *estimated* weekly payrolls excluding overtime, by the *estimated* weekly number of hours excluding overtime. This estimate is calculated for hourly-rated employees and salaried employees.

### Hours

**Average weekly overtime hours:** is derived by dividing the *estimated* weekly number of overtime hours by the *estimated* number of employees. This average is calculated for the hourly-rated employees.

- a) **Total hours paid:** all hours worked, including overtime hours, plus hours of paid absence (e.g. holidays, sick leave, jury duty, etc.).
- b) **Overtime hours:** the total hours for which overtime was paid. These represent the hours worked.

### Response/Non-response

- a) **Response rate:** includes all units which during the collection phase responded by providing "usable information".
- b) **Refusal rate:** includes those units which were contacted but have refused to participate in the survey.
- c) **No contact rate:** includes those units which were contacted but were unable to provide the required information.
- d) **Residual non-response rate:** includes those units for which the data have not been received on time for the monthly closing date and other types of non-response.

des heures travaillées pendant la semaine normale de travail par le nombre d'employés). Les gains horaires moyens sont calculés à l'égard des salariés rémunérés à l'heure et des employés.

**Gains horaires moyens (excluant le temps supplémentaire):** ces gains sont déterminés en divisant les estimations de la rémunération hebdomadaire qui exclut le temps supplémentaire, par les estimations du nombre d'heures hebdomadaires excluant le temps supplémentaire. Cette estimation est calculée à l'égard des salariés rémunérés à l'heure et des employés (à salaire fixe).

### Heures

**Heures supplémentaires hebdomadaires moyennes:** ces heures sont obtenues en divisant les estimations du nombre d'heures hebdomadaires supplémentaires par les estimations du nombre de salariés. Cette moyenne est calculée pour les salariés rémunérés à l'heure.

- a) **Nombre total d'heures rémunérées :** ensemble des heures travaillées, y compris les heures supplémentaires, plus les heures de congé payé (par ex., les jours fériés, les congés de maladie, les congés pour fonctions judiciaires, etc.).
- b) **Heures supplémentaires :** total des heures payées à un taux majoré; il s'agit d'heures réellement travaillées.

### Réponse et non-réponse

- a) **Taux de réponse:** comprend toutes les unités répondantes, qui durant la cueillette ont fourni des renseignements utilisables.
- b) **Taux de refus:** comprend toutes les unités contactées ayant refusé de participer à l'enquête.
- c) **Taux d'unités non contactées:** comprend les unités qui ont été contactées et qui étaient dans l'impossibilité de fournir les renseignements requis.
- d) **Taux d'unités non répondantes résiduelles:** comprend les unités pour lesquelles les estimations ont été reçues en retard pour le mois de référence et tout autre type de non-réponse.